



Villages du Lac  
de Paladru

# VILLAGE DU LAC DE PALADRU

## CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU JEUDI 22 MARS 2018

#### **Présents :**

Marie-Christine CLOR, Maire par intérim, Présidente de séance - Jean Paul BRET, Maire Délégué du Pin.

P. ACCORSO – C. CLOR – RX.FAIVRE-PIERRET – J. FOROT – E. GUINET – L. KAISSARIS – P. MAILLEY – C. MOINE – E. ORTIZ – C. PEROT – C. SANCHEZ-LAFAURIE – D. SEYVE – F. TERRIER – M. TRAVERS

#### **Excusés ou absents :**

D. CARRON (pouvoir à E. ORTIZ) – F. CHEVALLET – C. COLLOMB (pouvoir à E.GUINET) – J. GARIN (pouvoir à D. SEYVE) – D. GUILLAUD (pouvoir à J. FOROT) – B. MATHIAS (pouvoir à JP. BRET) – E. MERMET (pouvoir à C.PEROT) – P. MEUNIER-BEILLARD – A. VERRIER

**Secrétaire de séance :** Christian Clor

**Approbation du compte-rendu du 1<sup>er</sup> mars :** le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

#### **ORDRE DU JOUR :**

- 1 – Vote des Taux d'imposition 2018
- 2 – Vote du Budget CCAS – budget primitif 2018  
CCAS  
Budget ANNEXE  
Budget communal
- 4 – Acquisition de la propriété BERNET par l'EPFL du Dauphiné
- 5 – Point Petite Enfance Tour du Lac
- 6 – Compte-rendu de la commission Vie Scolaire
- 7 – Modification / création de Postes
- 8 – DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) Paladru - Le Pin
- 9 – Questions diverses

## 1) **TAUX D'IMPOSITION 2018**

MC.Clor propose de fixer les taux conformément aux décisions prises à la création de la commune nouvelle en 2017 comme suit :

• Taxe d'Habitation (TH)	9,80 %
• Taxe Foncier Bâti (TFB)	20,65 %
• Taxe Foncier non Bâti (TFNB)	53,66 %

Pour mémoire, une harmonisation fiscale progressive sur 3 ans a été retenue pour le Foncier Bâti ; les taux font l'objet d'un lissage sur 3 ans 2017 à 2019, les taux réels appliqués en 2018 dans chaque commune historique seront indiqués par l'administration fiscale.

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les taux d'imposition proposés.**

## 2) **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018**

MC.Clor propose à P.Budillon, secrétaire de Mairie, de présenter les détails des budgets.

### **\* BUDGET du CCAS**

• Recettes de fonctionnement	8 200,00
• Dépenses de fonctionnement	8 200,00

20h45 – arrivée de J.Forot

**Le budget du CCAS primitif 2018 est adopté à l'unanimité**

### **\* BUDGET ANNEXE**

Ce budget concerne les opérations soumises à TVA (certains commerces du Pin)

• Recettes de fonctionnement	42 942,00
• Dépenses de fonctionnement	42 942,00
• Recettes d'investissement	27 286,00
• Dépenses d'investissement	27 286,00

20h50 – arrivée de Ph.Accorso

**Le budget ANNEXE primitif 2018 est adopté à l'unanimité**

### **\* BUDGET COMMUNAL**

• Recettes de fonctionnement	2 307 800,00
• Dépenses de fonctionnement	2 307 800,00
• Recettes d'investissement	533 057,00
• Dépenses d'investissement	533 057,00

**Le budget COMMUNAL primitif 2018 est adopté à l'unanimité**

### 3) **Acquisition de la propriété BERNET par l'EPFL du Dauphiné**

MC.Clor informe que la promesse de vente pour cette acquisition a été signée.

JP.Bret explique que cette acquisition peut être cédée pour portage par l'EPFL du Dauphiné (Etablissement Public Foncier Local), dans le cadre du dispositif Renouvellement Urbain. Cet établissement met ainsi en réserve foncière le bien acquis, pour une durée maximale de 10 ans, et revend ensuite lorsque la commune lance le projet, avec une décote si l'opération comporte des logements sociaux.

Le projet futur reste à préciser, avec comme grandes lignes : le maintien d'un commerce en rez-de-chaussée, des logements sociaux en étages, et une utilisation à préciser du terrain (complément logements, garages, espaces pour habitants des logements...).

Ce portage a été validé dans les arbitrages du Pays Voironnais puis par le CA de l'EPFL le 21 mars 2018. Il convient maintenant que la commune l'accepte.

**Le transfert de l'acquisition à l'EPFL du Dauphiné est accepté à l'unanimité.**

### 4) **POINT PETITE ENFANCE TOUR DU LAC**

Suite au désengagement brutal des 2 communes Bilieu et Montferrat, les communes de Villages du Lac de Paladru et de Charavines étudient les solutions possibles pour l'avenir des crèches intercommunales et du personnel dont elles assurent la gestion.

L'incompréhension et l'indignation sont générales, car il est facile pour les communes qui n'en assurent pas directement la gestion de rompre unilatéralement des conventions intercommunales existantes et de laisser les communes gestionnaires en supporter les conséquences. Les arguments de coût exagéré et de gestion opaque sont dénoncés par les élus qui suivent le dossier. Concernant l'évolution des coûts, les communes de Bilieu et Montferrat ont peut-être vu leur participation augmenter sensiblement, mais c'est conformément à l'évolution importante de leur population ; ces communes ne sont pas plus démunies que les autres ; et des propositions avaient été faites à Bilieu pour permettre à cette commune de limiter et contrôler son niveau de participation. Concernant la gestion, une commission intercommunale suit le dossier, et la CAF a pointé la normalité de cette gestion.

Deux solutions sont à l'étude

- ✓ Deux micro-crèches de 10 places maximum chacune
- ✓ Regroupement sur une seule crèche à Charavines

En 1<sup>ère</sup> approche et dans l'état actuel des informations disponibles, ces 2 solutions sont assez équivalentes en terme budgétaire, mais cela reste à affiner avec des informations attendues de la CAF pour préciser les règles et les aides dans les différents cas ; il sera alors possible d'avancer dans les évaluations.

Les autres aspects à analyser et à prendre en compte sont le service apporté aux familles (facilité d'accès, ...), l'aspect social puisque des suppressions de postes sont probables dans les 2 cas et l'aspect politique avec les évolutions à plus long terme (centre village à Paladru, évolution des villages et du Tour du Lac...)

## 5) COMPTE-RENDU COMMISSION VIE SCOLAIRE

MC.Clor rend compte de la réunion de la commission Vie Scolaire du 15 mars 2018.

Un 1<sup>er</sup> point concerne l'utilisation des crédits scolaires. La commission propose d'harmoniser les règles. Ces crédits sont affectés aux dépenses : fournitures et consommables. La commune a pris en charge les dépenses de fonctionnement, le transport et les entrées piscine. Elle prendra en charge les équipements. Il est proposé que les dépenses plus facultatives pour des animations et activités soient prises en charge par les Sous des Ecoles. La commune peut le cas échéant être sollicitée et accepter de compléter pour des projets particuliers qui présenteront un intérêt spécifique.

Les modalités de gestion des dépenses sur ce crédit seraient aussi harmonisées : sauf pour des montants importants, les bons de commandes ne seraient plus nécessaires.

Les équipements informatiques des deux écoles sont à l'étude, des devis ont été demandés.

Des travaux sont retenus par la commission :

- A Paladru
  - Sols des classes de maternelles
  - Peintures de classes (en régie)
  - Enlèvement des plots lumineux – amélioration de l'éclairage
  - Visio-phone pour la cantine garderie – devis en cours, ça risque d'être compliqué et onéreux
  - Chalet de stockage – revoir étanchéité
- Au Pin
  - Dalles aire de jeux de la cour
  - Chauffage école – problème de régulation et été
  - Rideaux salle de psychomotricité (pour permettre son utilisation en complément pour les siestes)
- Matériels : 4 porteurs + 3 tables d'activités (786 €) ; peinture circuit au sol

Une réflexion est engagée concernant la cantine pour un changement de traiteur à Paladru (passage en liaison froide et même traiteur qu'au Pin), et la poursuite de l'harmonisation des tarifs

## 6) MODIFICATION / CREATION DE POSTES

Sophie Daszykowska reprend le travail suite à accident avec une inaptitude partielle, et elle ne peut plus assurer la partie ménage de son poste. Elle a accepté la solution d'une réduction de son contrat de 21h à 12h, pour assurer uniquement la partie surveillance des écoliers en garderie – cantine.

Les heures de ménage nécessitent la création d'un nouveau poste pour 9h, qui serait confié à une personne assurant déjà des remplacements, Mme Amélie Saporito.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité**

- **La modification du poste pour passer de 21h à 12h, sans ménages.**
- **La création d'un poste de 9h pour des ménages.**

## 7) DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) LE PIN – PALADRU

Pour Paladru :

- Maison – 3 impasse des Bribes – 181 000 €

**La commune ne fait pas préemption.**

## 8) – QUESTIONS DIVERSES

### - Arts Urbains

Cette opération, pilotée par Chirens, n'a pas eu lieu en 2017, mais reprend pour 2018. Elle comprend de nombreuses animations à destination des jeunes, avec des ateliers scolaires et pendant les vacances de printemps, et une soirée de clôture qui aura lieu le 28 avril 2018.

Suite à des baisses de subventions (pas de subvention Leader, 800 € du Département...) le programme a été ajusté, avec un budget de 8 668 € pour l'édition 2018.

La participation des communes a été établie à 0,40 € par habitant pour 2018 (contre 0,30 € par habitant en 2016) et s'élèverait donc à 949,20 € pour Villages du Lac de Paladru.

Il est regretté que les communes soient une fois de plus amenées à compenser les baisses de subventions, cependant c'est une opération de qualité.

**Après délibération, la participation de la commune pour un montant de 949.20€ est adoptée par voix pour et 3 abstentions .**

### - Critérium du Dauphiné

Pour information l'épreuve cycliste Critérium du Dauphiné traversera notre commune le 7 juin 2018, lors de la 4<sup>ème</sup> étape (Chazey-sur-Ain - Lans-en-Vercors), de Saint-Pierre de Paladru à Vers-Ars, aux alentours de 13h20 – 13h30.

Un arrêté d'interdiction de stationner sera nécessaire

### - Autres manifestations sportives

- ✓ Trail : 21 et 22 avril 2018
- ✓ Rando pour Tous : 25 avril 2018

### - Elections municipales

Rappel : les élections auront lieu le **dimanche 25 mars 2018 de 8h à 18h** dans les 2 bureaux de vote : 1 – Mairie de Paladru et 2 – Mairie du Pin

ooOoo

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50**

ooOoo

**Prochaine réunion du Conseil municipal : le samedi 31 mars 2018**